



Association « Quels Paysages Pour la Piège ? »

Belpech, le 24 /12/ 2024

Comité de pilotage NATURA 2000

C/O Communauté de Communes

Castelnaudary Lauragais Audois

280 av Gérard Rouvière

11491 CASTELNAUDARY

A l'attention de M. Bernard PECH

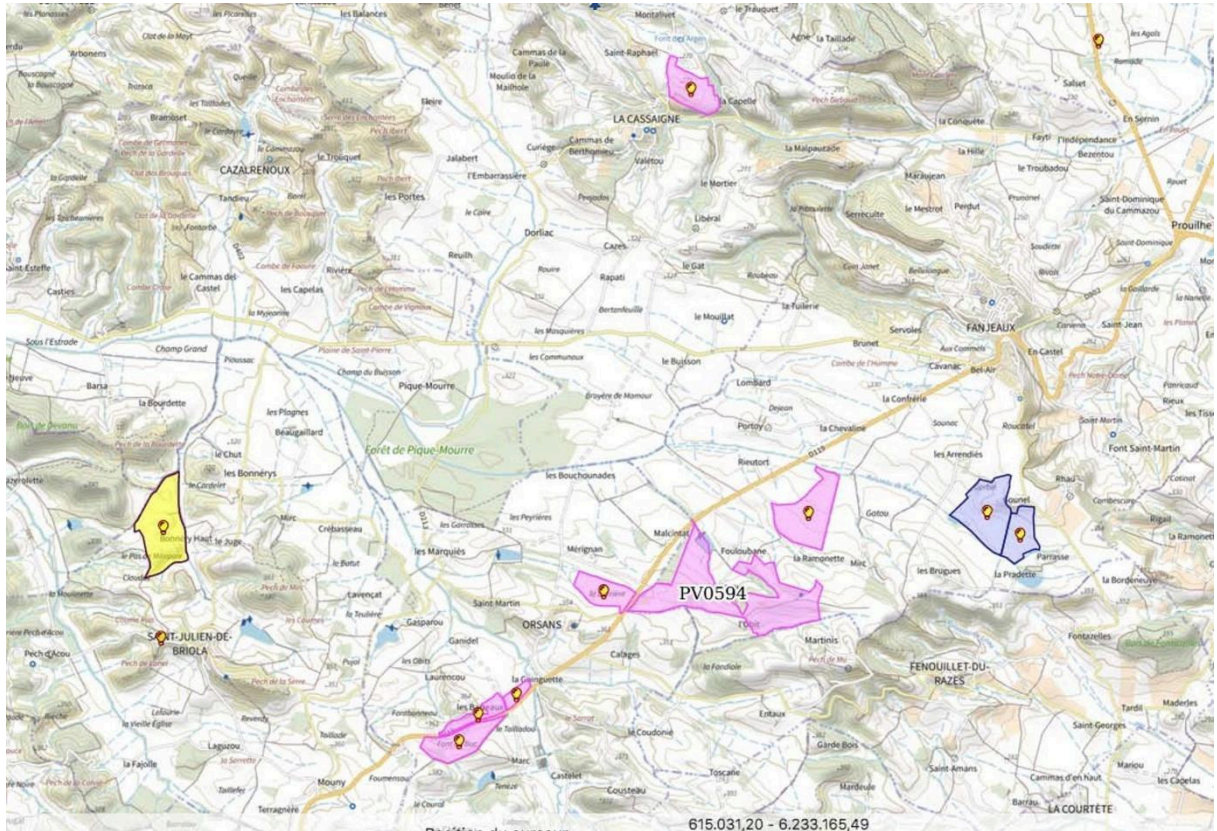
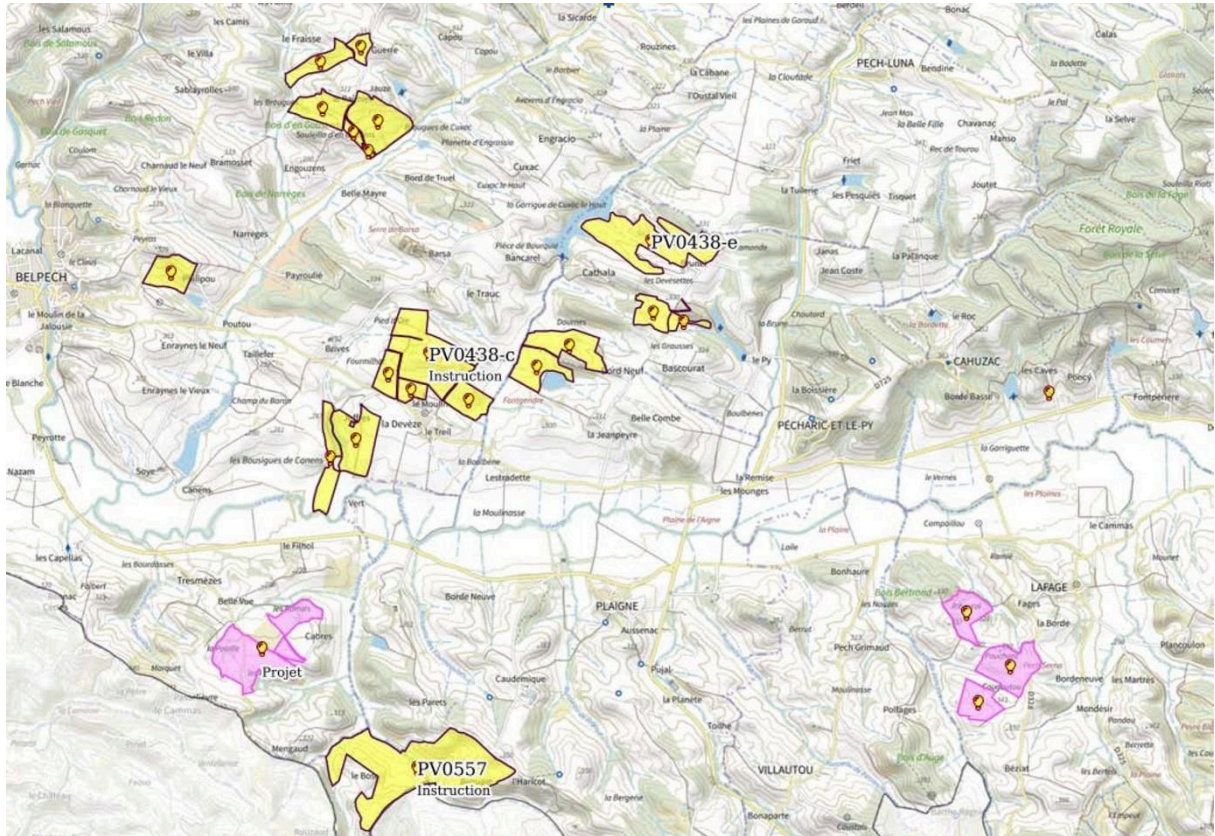
Monsieur le Président,

Nous vous saisissons de nos graves inquiétudes sur le développement des projets d'implantations photovoltaïques au sol sur la partie de la Piège correspondant à la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère et pour l'essentiel au Canton de Belpech.

Notre association s'est constituée fin 2022 en réaction à un projet piloté par Total Énergies Renouvelables sur 172 hectares de terres cultivées répartis sur 4 communes : Belpech, Saint Sernin, Plaigne et Pécharic-et-le-Py dans des conditions que nous contestons, ainsi que la CCPLM (interview de M. Viola dans l'Indépendant). Ce dossier est toujours à l'étude par les services de la Préfecture de l'Aude .

En 2024, les projets se sont multipliés avec des opérateurs différents au point de représenter à ce jour une superficie totale de 278 hectares pour le seul canton de Belpech, de part et d'autre de la Vixiège, sur une bande de 12 kilomètres. Entre Fanjeaux et Belpech-soit 27 kilomètres - on aboutit à 342 hectares. Ces données sont extraites de la communication de la CCPLM et elles sont malheureusement provisoires.

En contradiction avec la Charte de l'Environnement comme avec l'actuel SCOT, le SRADDET ou encore le PETR en cours d'élaboration, une telle ampleur est de nature à défigurer irrémédiablement la "petite Toscane" du Lauragais. C'est une pression insupportable pour les habitants et un véritable repoussoir pour le tourisme.



615.031.20 - 6.233.165,49

Il convient de préciser que le canton de Belpech est classé en zone NATURA 2000 et en ZNIEFF 1, sur un couloir de migration des oiseaux. Le seul projet de Total Energies Renouvelables représente 28 kms de clôtures de 2,50 mètres de haut. La multiplication des sites ne fait que nuire à la faune sauvage en fractionnant les aires de subsistance et de reproduction. S'agissant des oiseaux, les hectares de panneaux solaires sont un risque d'éblouissement et d'égarement et pour les rapaces - dont le busard cendré ou le circaète- une altération irrémédiable de leur aire de chasse .

Concernant les sols, nous redoutons une altération définitive de la biodiversité, comme souligné par le Conseil National de Protection de la Nature dans son autosaisine du 19 juin 2024

(https://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2024-16_avis_deploiement-photovoltaïque-impacts-biodiversite)

Par ailleurs la communauté scientifique, par la voix de l'IPBES (Plate-forme inter gouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques) au terme de 3 ans d'études menées par 165 experts alerte sur la perte de biodiversité : déconnexion des personnes à la Nature, concentration inéquitable du pouvoir et de la richesse, priorisation des gains individuels et matériels de court terme . 2 rapports ont été publiés les 17 et 18 décembre.

C'est pourquoi nous vous saisissons par la présente lettre, en tant que Président du COPIL, du risque de catastrophe pour des milieux naturels a priori protégés afin qu'ils soient pris en compte dans le DOCOB comme dans le PETR en cours d'élaboration.

Nous vous invitons à visiter notre site internet :

<https://www.quels-paysages-pour-la-piege.com> .

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre parfaite consideration

Association Quels Paysages Pour La Piège.
Chez M. Grégory Dalle
55 rue Major
11420 BELPECH

Le Président,

